



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES DU 93

Ce règlement complète le règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

ARTICLE 1 : Généralités

- 1.1. Le Championnat Départemental Jeunes est autorisé sous le numéro **2400988**. Il se déroulera les 7, 8 juin 2025 au gymnase du Omar Chérif à rue de Toulouse 93600 Aulnay-sous-Bois sur 7 terrains.
- 1.2. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le jour du tirage au sort. Seuls peuvent être admis à participer au Championnat Départemental Jeunes, les joueurs licenciés dans un club de Seine-Saint-Denis ou auprès du comité départemental 93.
- 1.3. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 1.4. Le Juge-Arbitre de la compétition est Philippe GOMES. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article
- 1.5. Le GEO principal de la compétition et organisateur est Philippe GUNG.
- 1.6. La participation au Championnat Départemental Jeunes requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau du gymnase.

ARTICLE 2 : Série et catégories d'âge et classement

- 2.1. La compétition est ouverte aux joueurs et aux joueuses des catégories d'âge suivantes : poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors en simple et en double pour toutes les catégories d'âge.
Les minibads ne sont pas autorisés à participer sur cette compétition.
- 2.2. Les séries proposées sont Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, et Junior dans les cinq disciplines (SH, SD, DD, DH et DMx). Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux de la même catégorie d'âge.
- 2.3. Le comité d'organisation se réserve le droit de créer plusieurs séries dans chaque tableau (Excellence, Honneur, Découverte) lorsque le nombre de participants le permet, afin que chaque inscrit joue des matchs contre des adversaires du même niveau.
- 2.4. Le sur-classement en âge n'est pas autorisé.
- 2.5. Le nombre minimum de joueur est fixé à trois. En cas d'inscription inférieur à trois le tableau sera fermé. Les tableaux commenceront par une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Le Comité d'organisation essaiera de faire 2 sortants par poules dans chaque série si le nombre d'inscrits le permet.

ARTICLE 3 : Inscriptions

- 3.1. La date limite d'inscription est fixé au **Vendredi 30 mai 2025 à 23h59**. Le Comité 93 éditera la liste principale des joueurs retenus et la liste d'attente des joueurs. Les classements sont arrêtés à la date **du Jeudi 22 mai 2025**.
- 3.2. Les inscriptions se font **en mode « Standard »**.
- 3.3. Le montant des droits d'engagement est fixé à 5€ pour un tableau, 8€ pour deux tableaux et 10€ pour 3 tableaux.

3.4. Les inscriptions se feront uniquement sur badnet via les responsables jeunes de chaque club.

Toute inscription d'un joueur se faisant individuellement ne sera pas prise en compte.

3.5. Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel pour être prise en compte.

3.6. Le tirage au sort est fixé au **Dimanche 1 juin 2025**. Le CCPH des joueurs sera pris en compte à la date du 22 mai 2025 afin de désigner les têtes de série.

3.7. Les convocations seront envoyées le lundi 2 juin. Elles seront adressées par courriel via Badnet sur les adresses de contact renseignées dans les comptes clubs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

3.8. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître lors de l'inscription des jeunes sera supporté par le club en cause.

3.9. Tout joueur s'inscrivant au tournoi s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date sous peine de prendre une suspension.

En cas de difficultés lors de la phase d'inscription, de modification d'inscription doit se faire par courriel pour être prise en compte et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : jeunes@badminton93.org

ARTICLE 4 : forfait

4.1. Tout joueur s'inscrivant au Championnat Départemental Jeunes doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2. Après le tirage au sort un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non participation.

4.3. Si le désistement se produit avant le tirage au sort, le club devra se rapprocher de la Commission jeunes du Comité 93 pour les modalités de remboursement.

4.5. Si le forfait se trouve après le tirage au sort, le joueur doit envoyer sous 5 jours suivant la compétition un justificatif sur le site de la LIFB dans l'onglet forfait et doit également fournir le justificatif à l'organisateur.

ARTICLE 5 : déroulement

5.1. Tout joueur doit venir à la table de pointage ou de marque selon l'organisation dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.2. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.3. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.4. Le conseil entre les points est autorisé. Pour rappel, le conseil ne doit pas retarder le jeu. Le conseil pendant que le volant est en jeu est strictement interdit et pourra entraîner l'exclusion du conseiller du plateau de jeu.

5.5. Les volants sont fournis par le Comité 93 durant toute la durée de la compétition.

5.6. Le volant officiel du tournoi est le RSL tournament 4 pour les plumes et le MAVIS 300 pour le plastique.

5.7. Les joueurs de niveau P et NC peuvent jouer avec des volants en plastique.

5.8. Les matchs peuvent être lancés plus tôt 1h avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.9. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui se chargera si possible de désigner un arbitre ou faisant office.

5.10. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants inclus.

5.11. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus de certains terrains doivent se reporter aux consignes du Juge-Arbitre.

5.12. Seul on accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques ainsi que les membres du Comité d'organisation.

5.13. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en de vol, perte ou accident.

- 5.14.** Toute personne voulant prendre des photos ou filmer quand il sur la chaise de coach doit en faire la demande auprès du Juge-Arbitre.
- 5.15.** L'utilisation de substance et de tout moyen à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement

Très bonne compétition à toutes et tous !!!

Le Comité d'organisation